

Prise en charge des allergies sévères et interventions lors d'une réaction anaphylactique en hébergement dépendance			
Direction(s) responsable(s)	Direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire	Approuvé	2024-12-06
		Révisé	
Installations / Secteurs visés	Hébergement dépendance du CISSS de la Montérégie-Ouest		
Outils cliniques associés	CLI-60722 Admission hébergement dépendance CLI-60654 Suivi des médicaments d'urgence lors de sorties en hébergement dépendance CLI-60339 Évaluation en soins infirmiers-Hébergement dépendance CLI-60348 Départ de l'usager – Soins infirmiers-Hébergement dépendance CLI-60227 Communication pharmacie et professionnels soins infirmiers DIR-10366 Gestion de la médication d'urgence lors de sorties à l'extérieur en hébergement dépendance OC-6035 Initier le traitement d'urgence lors d'une réaction anaphylactique		

1. Champs d'application/contexte légal

Cette règle de soins vise à répondre aux besoins des usagers qui présentent des risques de réaction allergique sévère pouvant conduire à un choc anaphylactique nécessitant une intervention d'urgence lors de leur séjour à l'hébergement dépendance. Elle a comme objectifs généraux de :

- Clarifier les rôles et les interventions de chaque personne susceptible d'intervenir lors d'une réaction allergique sévère
- Faciliter et assurer la transmission d'informations entre les professionnels et non-professionnels visés par la règle de soins.
- Indiquer les interventions à faire en cas de réaction anaphylactique selon les rôles et responsabilités des professionnels et non-professionnels visés par la règle de soins

La détection précoce des manifestations d'un choc anaphylactique peut sauver des vies.

La prise en charge des allergies sévères est une responsabilité partagée entre le personnel médical, le personnel psychosocial et le personnel des services alimentaires œuvrant à l'hébergement dépendance. La présente règle de soins énonce le rôle attendu de chacun des intervenants.

2. Professionnels/non-professionnels visés

- Infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat (ICASI)
- Infirmière
- Infirmière auxiliaire
- Cuisinière/Aide-Cuisinière
- Préposé au service alimentaire (PSA)
- Personne-ressource en encadrement clinique (PREC)
- Personnel psychosocial

3. Activités réservées/activités visées

Infirmière :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Exercer une surveillance clinique de la condition des personnes dont l'état de santé présente des risques incluant le monitoring et les ajustements du plan thérapeutique infirmier (PTI).
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

Infirmière auxiliaire :

- Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.
- Contribuer à l'évaluation de l'état de santé d'une personne et à la réalisation du plan de soins.
- Prodiger des soins et des traitements infirmiers et médicaux dans le but de maintenir la santé et de la rétablir.

PREC/Personnel psychosocial/Cuisinier/Aide-cuisinier/PSA :

- Selon l'article 2 de la Charte des droits et libertés : Toute personne doit porter secours à celui dont la vie est en péril, personnellement ou en obtenant du secours, en lui apportant l'aide physique nécessaire et immédiate, à moins d'un risque pour elle ou pour les tiers ou d'un autre motif raisonnable.

4. Situations visées/clientèles visées

Les usagers à l'hébergement dépendance du CISSS de la Montérégie-Ouest atteints d'allergies sévères nécessitant l'administration d'épinéphrine.

5. Définitions

Allergie/substances allergènes :

L'allergie est une réponse exagérée du système immunitaire d'une personne allergique qui entre en contact avec certaines substances. Ces substances sont appelées allergènes. Il peut s'agir d'aliments, de médicaments, de produits (ex. : latex) ou de toutes autres substances (ex. : parfum, pollen). Les allergies les plus courantes sont celles aux aliments : les arachides, les noix, les poissons, les fruits de mer, les œufs, les produits laitiers, les fruits, le sésame, le blé, le soya, etc.

Réaction anaphylactique :

La réaction anaphylactique est une réaction allergique grave suite à un contact avec une substance allergène. La réaction anaphylactique peut produire diverses manifestations sur le système respiratoire, cardiovasculaire (cœur), cutané et gastro-intestinal qui peuvent avoir de graves répercussions sur la survie.

La réaction anaphylactique peut se déclencher quelques secondes après l'exposition à un allergène, mais peut aussi être retardée de quelques heures.

Auto-injecteur d'épinéphrine (EpiPen^{MD}) :

L'auto-injecteur d'épinéphrine (EpiPen^{MD}) consiste en une seringue pré remplie du médicament (épinéphrine) et est actionnée par un ressort; l'aiguille n'est pas visible. Aucune désinfection n'est nécessaire et on peut l'administrer directement au travers des vêtements.

6. Conditions.

Les conditions énumérées ci-dessous sont une responsabilité entre les professionnels/non-professionnels visés par la règle de soins.

- Les allergies sont connues par les professionnels et non-professionnels
- Un auto-injecteur d'épinéphrine EpiPen^{MD} sous ordonnance au nom de l'utilisateur est disponible.
- De l'épinéphrine en ampoule est disponible pour les infirmières et infirmières auxiliaires
- Détenir les connaissances, les compétences et les habiletés requises pour intervenir lors d'une réaction allergique sévère.

Prendre en charge les allergies sévères et intervenir lors d'une réaction anaphylactique en hébergement dépendance

Conformément à la Charte et aux obligations qui en découlent et avec l'accord du gestionnaire, la formation ENA - 13285 Administration de l'épinéphrine en situation d'urgence est fortement recommandée pour les non-professionnels et le personnel psychosocial pour renforcer les compétences et les connaissances de cette intervention

7. Rôles et responsabilités/directives

IDENTIFICATION ET SUIVI DE L'USAGER ATTEINT

Infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat (ICASI)

- S'assurer de l'application des directives de la règle de soins.
- En cas d'absence de l'infirmière, procéder à l'admission de l'usager, remplir les documents associés à la règle de soins et suivre les directives.
- En cas d'omission dans les étapes de la présente directive, remplir le formulaire AH-223 *Déclaration d'incident ou d'accident* et procéder ensuite à son analyse.
- Suite à l'orientation pratique des nouvelles infirmières, s'assurer que la règle de soins ait été présentée via le document d'orientation pratique-hébergement en dépendance et valider la compréhension de l'infirmière au besoin.

Infirmière

- À l'admission, évaluer la situation de santé de l'usager incluant les allergies sévères via le document CLI-60277 *Admission hébergement dépendance*
- Documenter l'allergie dans les autres documents suivants :
 - Formulaire annexe A-modèle *Collecte de données Allergies et diète alimentaires*
 - Formulaire *Bilan comparatif des médicaments (BCM)*
 - Annexe II de la DIR-10366 *Consignes de l'infirmière pour les intervenants lors des sorties extérieures en hébergement dépendance*.
 - CLI-60654 *Suivi des médicaments d'urgence lors des sorties en hébergement en dépendance*
- Inscrire au PTI :
 - Problème ou besoin prioritaire : la condition d'allergie sévère
 - Directive infirmière :
 - Se référer à l'OC-6035 *Initier un traitement d'urgence lors d'une réaction anaphylactique*, consigne pour l'infirmière auxiliaire lors d'une réaction allergique sévère chez un usager
 - Assurer l'enseignement à l'usager concernant son allergie sévère et l'utilisation de l'auto-injecteur d'épinéphrine

Infirmière ou Infirmière auxiliaire

- Transmettre le formulaire annexe A-modèle *Collecte de données Allergies et diète alimentaires* à la centrale de nutrition par numérisation
- Dans les plus brefs délais, suite à l'admission de l'usager, aviser la cuisinière de l'hébergement en dépendance de la condition allergique de l'usager et l'informer des mesures mises en place pour prévenir une réaction anaphylactique (retirer le produit allergène tel que par exemple banane, beurre d'arachide, etc.).
- Informer le médecin ou le pharmacien de l'allergie sévère pour l'obtention d'une prescription d'auto-injecteur d'épinéphrine.
- Acheminer l'information via le BCM à la pharmacie communautaire et s'assurer que celle-ci livre l'auto-injecteur d'épinéphrine après réception de la prescription.
- Une fois l'auto-injecteur d'épinéphrine reçu, le remettre à l'usager dans un sac pour la taille et l'informer de l'importance de l'avoir avec lui en tout temps.
- Lorsque l'usager ne peut garder en sa possession l'auto-injecteur d'épinéphrine, le conserver dans une armoire identifiée, connue et accessible en tout temps à tous les intervenants concernés située dans le bureau infirmier.
- Informer l'équipe psychosociale de l'allergie sévère de l'usager dès que possible et lui remettre le formulaire DIR-10366 *annexe I Consignes de l'infirmière pour les intervenants lors des sorties extérieures en hébergement dépendance*.

Prendre en charge les allergies sévères et intervenir lors d'une réaction anaphylactique en hébergement dépendance

- Inscrire sur le tableau situé dans le bureau infirmier la mention (EpiPen) à côté du nom de l'utilisateur allergique.
- Informer la centrale de nutrition si une erreur est survenue dans le mets préparé et remplir le formulaire AH-223 *Déclaration d'incident ou d'accident*
- Au départ de la personne, noter sur le formulaire CLI-60348 Départ de l'utilisateur – Soins infirmiers-Hébergement dépendance la remise l'auto-injecteur d'épinéphrine

Cuisinier/aide-cuisinier/PSA

- Éviter la contamination croisée en utilisant des ustensiles, des équipements et des surfaces de préparation distincts pour les aliments allergènes et non allergènes.
- Assurer un nettoyage rigoureux des surfaces de travail, des tables de la salle à manger et des équipements pour éliminer les traces d'allergènes.
- Travailler en étroite collaboration avec les autres membres de l'équipe pour assurer une gestion cohérente des allergies.

Cuisinier/aide-cuisinier

- Une fois informé de l'allergie alimentaire de l'utilisateur via le personnel infirmier et la centrale de nutrition, inscrire les informations de l'utilisateur au tableau situé dans la cuisine :
 - Nom et prénom
 - Numéro de chambre
 - Type d'allergie alimentaire
- Connaître l'allergène identifié et comprendre comment il peut être présent dans les plats pour ainsi prévenir la contamination :
 - Valider avec la centrale de nutrition la présence de cet allergène dans les mets.
 - Connaître les ingrédients de chaque plat, y compris les additifs et les contaminants potentiels.
 - Fournir des informations claires sur les ingrédients des mets cuisinés, notamment en cas de demandes spéciales concernant les allergènes.
 - Informer la centrale de nutrition si une erreur est survenue dans le mets préparé et remplir le formulaire AH-223 *Déclaration d'incident ou d'accident*.
 - Avoir reçu la formation sur les allergies alimentaires et les procédures de sécurité lors de l'orientation.

Préposé au service alimentaire (PSA)

- À chaque entrée en service, prendre connaissance des informations en lien avec les allergies alimentaires inscrites au tableau de la cuisine.
- Utiliser l'information transmise par la centrale de nutrition pour la préparation du repas ou des collations de l'utilisateur présentant une allergie alimentaire.

Personne-ressource en encadrement clinique (PREC)

- Contribuer à ce que le personnel psychosocial de l'hébergement dépendance ait suivi la formation recommandée concernant l'administration de l'épinéphrine en situation d'urgence.
- Contribuer à ce que le personnel psychosocial complète les documents associés à la règle de soins

Cuisinier/aide-cuisinier/PSA, PREC, personnel psychosocial

- Intervenir pour administrer l'épinéphrine auto-injectable dans les plus brefs délais dans le cas où le personnel infirmier n'est pas sur place ou ne peut intervenir dans les délais prescrits.

DIRECTIVE EN CAS DE RÉACTION ANAPHYLACTIQUE ET ADMINISTRATION DE L'ÉPINÉPHRINE :

Au premier signe d'une réaction allergique, lors de suspicion ou de contact avec un allergène depuis moins de 4 heures.

Infirmière /Infirmière auxiliaire :

- Se référer à la prescription médicale ou à l'OC-6035 Initier le traitement d'urgence lors d'une réaction anaphylactique inscrite au PTI

ou

- Utiliser l'auto-injecteur d'épinéphrine de la personne selon la situation

Prendre en charge les allergies sévères et intervenir lors d'une réaction anaphylactique en hébergement dépendance

Personnel psychosocial, cuisinier, aide-cuisinier et/ou préposé au service alimentaire

- Aviser rapidement l'infirmière et/ou l'infirmière auxiliaire.
- En l'absence du personnel infirmier :
 - Questionner la personne sur une possible exposition à un allergène.

IMPORTANT : Quiconque fait une réaction anaphylactique peut présenter n'importe lequel des signes et symptômes suivants :

CRITÈRE(S) D'ADMINISTRATION	
Systèmes	Signes et symptômes
Tégumentaires (peau)	Urticaire, peau qui démange avec éruption cutanée, Inflammation au niveau de la tête et du cou indolore et progressif (visage, bouche), rougeur
Respiratoire	Enflure des voies respiratoires supérieures (langue, lèvres, larynx, luette), bruits respiratoires, difficulté à respirer, voix rauque, toux persistante, détresse respiratoire (agitation, sueur, lèvres et doigts bleutés)
Cardiovasculaire	Coloration bleutée, grande faiblesse, pouls rapide, perte de conscience
Gastro-Intestinal	Nausée, vomissement, diarrhée, douleur abdominale
Autre	L'anxiété accompagne les signes énumérés plus haut

ALERTE CLINIQUE

- La détection précoce des symptômes et le traitement immédiat peuvent sauver des vies.
- En cas de doute, administrer l'auto-injecteur d'épinéphrine

SI PRÉSENCE D'UN OU PLUSIEURS SIGNES DE RÉACTION ALLERGIQUE SÉVÈRE :

- Administrer l'épinéphrine avec l'auto-injecteur ou assistez la personne dans son auto-injection
- Contactez le 911, dites que l'auto-injecteur a été administré et demander une ambulance
- Avisez le personnel infirmier le plus rapidement possible
- Demeurer avec l'utilisateur et évaluer la personne aux 5 minutes :
 - Si détérioration, répéter l'administration de l'épinéphrine aux 5 minutes si disponibles
 - Si aucune amélioration, si disponible répéter l'administration d'épinéphrine aux 10 minutes (ou si les critères du point 2 toujours présents)
 - Lors du transfert pour le centre hospitalier, demander à la personne si elle désire qu'une personne de son entourage soit contactée

ALERTE CLINIQUE

Intervenir rapidement, les premiers signes d'une réaction peuvent sembler légers, mais les symptômes peuvent progresser rapidement.

APRÈS UNE RÉACTION ANAPHYLACTIQUE :

Infirmière/infirmière auxiliaire

- Aviser le médecin
- Demander à la pharmacie, par courriel ou téléphone, de livrer un autre auto-injecteur d'épinéphrine
 - Au besoin, compléter le document CLI-60227 Communication pharmacie et professionnels soins infirmiers
- Documenter dans une note au dossier l'ensemble des interventions effectuées
- Contacter le centre hospitalier pour suivre l'évolution de l'état de santé de la personne
- Informer la centrale de nutrition de l'évènement
- Selon le consentement de l'usager, aviser le contact d'urgence

Cuisinier, aide-cuisinier, PSA

- Informer rapidement l'infirmière ou l'infirmière auxiliaire de l'évènement

Personnel psychosocial :

- Aviser le personnel infirmier le plus rapidement possible

Tout le personnel concerné par cette RSI :

- En concertation entre les intervenants présents lors de l'intervention, convenir de la personne responsable de la complétion du formulaire AH-223 *Déclaration d'incident-accident*.

8. Notes au dossier

Infirmière	• Plan thérapeutique infirmier (PTI) • Annexe II de la DIR-10366 • Bilan comparatif des médicaments • CLI-60277 <i>Admission hébergement dépendance</i> • CLI-60654 <i>Suivi des médicaments d'urgence lors des sorties en hébergement en dépendance</i>
Infirmière et Infirmière auxiliaire	• Formulaire de transmission d'informations à la centrale de nutrition annexe A - <i>modèle Collecte de données Allergies et diète alimentaire</i> • Kardex (au besoin) • CLI-60339 <i>Évaluation en soins infirmiers-Hébergement dépendance</i> • CLI-60348 <i>Départ de l'usager – Soins infirmiers-Hébergement dépendance</i>
Personnel psychosocial	• <i>Daily Report</i>

9. Annexes

Annexe A : (Modèle Collecte de données - Allergies et diète alimentaire)

10. Références

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest. (2018). *OC-6035 Initier le traitement d'urgence lors d'une réaction anaphylactique* (Ordonnance n^o OC-6035). Repéré à : <https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/initier-traitement-urgence-lors-une-reaction-anaphylactique/>

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest. (2018) *RSI-6009 Prendre en charge les allergies sévères et intervenir lors d'une réaction anaphylactique en milieu scolaire* (Règle n^o RSI-6009). Repéré à : <https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/prendre-charge-les-allergies-severes-intervenir-lors-une-reaction-anaphylactique-milieu-scolaire/>

Bouffard, Louiselle, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (2005) *Orientations pour une utilisation judicieuse de la Règle de soins infirmiers*. Repéré à : [Orientations pour une utilisation judicieuse de la Règle de soins infirmiers | BAnQ numérique](#)

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest. (2023) *CDR-10350 Cadre de référence sur l'encadrement professionnel* (Cadre de référence n^o CDR-10350). Repéré à : <https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/cadre-de-reference-sur-encadrement-professionnel>

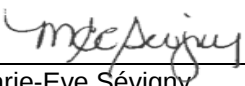
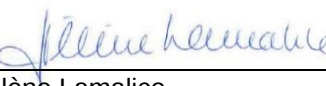
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest. (2021) *Description de fonctions - Infirmière clinicienne assistante au supérieur immédiat (ICASI) Dépendance Unité St-Charles* (Outils administratifs n^o CDR-10350). Repéré à : <https://intranet.ciassmo.rtss.qc.ca/fr/publications-et-documents/fonctions-infirmiere-clinicienne-assistante-au-superieur-immediat-icasi-dependance-unite-st-charles/>

Épipen MD Canada (<https://www.epipen.ca/fr>) est un site Web qui contient, entre autres, des renseignements sur les réactions allergiques.

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (2024). La charte des droits et libertés de la personne. Repéré à : <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/C-12>

Processus d'élaboration/révision		
Rédigé par	Annie Rouleau, conseillère en soins infirmiers volet dépendance	2024-10-15
Révisé par		
Personnes consultées	Amélie Roy, conseillère cadre spécialisée en soins infirmiers volet santé mentale et dépendance	2024-10-08
	Julie Bélanger, Cheffe de service hébergement Dépendance, DPSMD	2024-09-16
	Lina Raymond, Cheffe de service alimentaire HAL, MDAMA, CRD St-Philippe, DL	2024-09-13
	Catherine St-Jean, Cheffe de service à la qualité de la pratique, DSMREU	2024-10-28
	Christine Rossel, Agente de planification, de programmation et de recherche - Qualité de la pratique clinique, DSIEU	2024-11-29
	Josée Conesa, Chef adjointe aux services pharmaceutiques par intérim	2024-11-26
	Michael Rhéaume, Personne-ressource en encadrement clinique, DPSMD	2024-09-16

Processus de recommandation		
Recommandé par le Comité exécutif du CII	Sandra Desrochers, présidente du CECII	2024-11-21
Recommandé par le Comité exécutif du CM	Kim Aubry, Officière au CECM	2024-11-12

Historique du document		
Approuvé par	 Marie-Eve Sévigny Directrice de la direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire en soins infirmiers	2024-12-06
Approuvé par	 Hélène Lamalice Directrice des services multidisciplinaires, de la recherche et de l'enseignement universitaire	2024-12-04
Commentaires		

ANNEXE A

Modèle : Collecte de données Allergies et diète alimentaire

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest Québec	
Collecte de données Allergies et diètes alimentaires	
Nom : _____ Prénom : _____	
DDN : _____	
Chambre : _____	
Allergie/Intolérance alimentaire : Dans le cas d'allergie alimentaire sévère, aviser immédiatement la cuisine afin de procéder au retrait de l'allergène. _____ _____	
Diète :	
☐ Diabète	
☐ Sans Salière	
☐ Sans résidus (gastro)	
☐ Sans gluten	
☐ Sans lactose	
☐ Végétarien avec	☐ Lait
	☐ Œuf
	☐ Poisson
☐ Végan	
☐ Aversion mets principaux	☐ Œufs
	☐ Porc
	☐ Poisson
	☐ Fruits de mer
	☐ Autres : _____
	Texture : _____
Portion :	
☐ 1 (régulier)	
☐ ½	
☐ X2	
Signature : _____ Date : _____aaaa/mm/jj	